

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de ROMILLY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 2 FEVRIER 2019

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Date d'affichage :

L'an deux mille dix-neuf, le deux Février à huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, DELIGNY VERONIQUE, DICHAMP PIERRE, FARIA DAVID, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, RICHARD MARTINE, ROUSSEAU ANNIE, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE

Représentés : BENOIT JACQUES par VUILLEMIN ERIC, BERGERON BEATRICE par BOUTEILLER DANY, BOUCHUT CHRISTOPHE par MILLET CLARISSE, MARTIN THERESE par LUCAS MARIE-THERESE, MATHIEU PIERRE par CHEIKH FETHI

Absents : CAMUSET EMILIE, LEVEILLE JEAN-MICHEL, VERNET JEAN-PATRICK

Secrétaire : Monsieur WASMER SERGE

La séance est ouverte.

19001 (DEL01) - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CROIX METALLIQUE INSTALLEE SUR LA FACADE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Accepte l'offre de concours en nature de l'association « Des Vitraux pour Romilly » consistant en la remise d'un vitrail et l'offre de concours financier de cette même association consistant en la prise en charge des honoraires et travaux nécessaires à son installation.

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention figurant en annexe.

Autorise le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

19002 (DEL02) - EMBELLISSEMENT DU TRANSFORMATEUR DE LA GARE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS ET L'ASSOCIATION CHLOROPHYLLE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve ces travaux et l'établissement d'une convention de partenariat nécessaire à leur réalisation.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

19003 (DEL03) - FOURRIERE MUNICIPALE POUR LES VEHICULES RENOUVELLEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le lancement de la procédure pour le renouvellement de la concession de service public de la fourrière automobile dans les conditions exposées ci-dessus

Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

19004 (DEL04) - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ASSISTANCE ET POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCES
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la signature de la convention de groupement de commande.

19005 (DEL05) - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE ET POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'ASSURANCES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville comme suit :

Martine JUTAND MORIN est élue représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Annie ROUSSEAU est élue représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

**19006 (DEL06) - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ
D'INSERTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la signature de la convention de groupement de commande.

**19007 (DEL07) - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ
D'INSERTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Désigne le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville comme suit :

Martine JUTAND MORIN est élue représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Annie ROUSSEAU est élue représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

**19008 (DEL08) - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCEJEUNESSE
ANNEES 2018 - 2021**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le contenu du Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube et la ville de ROMILLY-SUR-SEINE, qui matérialise les objectifs quantitatifs et financiers sur lesquels s'engagent les parties signataires, pour une durée de quatre années,

Autorise Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de financement dont les dispositions prennent effet au 1^{er} janvier 2019, par accord entre les parties.

S'engage à inscrire prioritairement au budget primitif des années concernées, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations prévues au contrat,

Dit que les aides financières accordées par la Caisse d'allocations familiales seront imputées aux budgets concernés, sur les chapitres, sous chapitres et articles aux activités correspondantes.

**19009 (DEL09) - DESAFFECTATION DE L'ECOLE PRIMAIRE EUGENIE COTTON
APPARTENANT A LA COMMUNE CADASTREE SECTION AP N°268 ET N°269, SISE RUE DE LA
LYONNAISE A ROMILLY-SUR-SEINE
AVIS PREALABLE DU PREFET**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Sollicite l'avis préalable de Monsieur le Préfet en vue de la désaffectation du bien, cadastré section AP N°268 et N°269, situé entre la rue de la Lyonnaise, la voie Herbesace et la rue de l'Est à ROMILLY-SUR-SEINE, sur lequel est édifiée l'école primaire Eugénie Cotton, et de son déclassement du domaine public communal à compter de septembre 2019.

Charge Monsieur le Maire de réaliser les formalités nécessaires et de lui donner tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à la désaffectation de ce bien immobilier.

**19010 (DEL10) - ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE A USAGE DE JARDIN
SITUEE AU LIEU DIT « LA PORTE DU MOULIN » A ROMILLY-SUR-SEINE
(PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N°19)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, d'un jardin, cadastré section ZD n°19, d'une contenance totale de 791 m², situé Allée Nelson Mandela, au lieu-dit « La Porte du Moulin » à Romilly-Sur-Seine, appartenant à l'Indivision OUDOT, dont Madame Nadia OUDOT, demeurant 7 rue Thénard à 10100 Romilly-Sur-Seine,

Fixe le montant de la transaction au prix total de 3 500 euros.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19011 (DEL11) - ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE PRIVEE DANS LE CADRE
DU PROJET COMMUNAL DE CREATION DU CHEMINEMENT ENTRE LA MAISON DE SANTE ET
L'HOPITAL DE ROMILLY-SUR-SEINE
(PARCELLE CADASTREE SECTION BD N°428)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, de la parcelle cadastrée section BD n°428, sise Avenue Jean Jaurès à Romilly-Sur-Seine, pour une contenance de 43 m², appartenant à Madame Barthélémy EBREUIL et à Monsieur Thierry MARS, demeurant 63 Avenue Jean Jaurès à 10100 Romilly-Sur-Seine,

Fixe le montant de cette transaction au prix total de 200 euros,

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Concède au profit du propriétaire et des acquéreurs successifs de la parcelle, cadastrée section BD 291, une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied ou en véhicule à moteur de faible gabarit, à titre occasionnel, avec interdiction de stationner,

Décide l'installation d'un plot escamotable ou tout autre système équivalent et fonctionnant par télécommande aux fins de sécuriser le dit droit de passage,

Précise que cette servitude grèvera les parcelles cadastrées section BD n°428-427-393 et une partie de la parcelle BD n°510, le long de la parcelle cadastrée section BD n°461,

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

19012 (DEL12) - SUBVENTION ORDINAIRE COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	24+4	30	0	0	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Clarisse MILLET a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Approuve la répartition des demandes de subventions ordinaires complémentaires de fonctionnement au titre de l'année 2019,

Attribue une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement répartie comme suit :

- IUTL : 1400 €
- LES AMIS DE L'ORGUE : 350 €
- ASSOCIATION ACVG : 490 €
- UNC : 245 €
- LE SOUVENIR FRANÇAIS : 245 €
- SYNDICAT CGT : 280 €
- SYNDICAT FO : 280 €
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 385 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder au mandatement des sommes précitées,

Précise que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

**19013 (DEL13) - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE FAMILIALE A DOMICILE (ADAD)
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'attribuer à l'ADAD, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 240 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2019.

19014 (DEL14) - CONVENTIONS D'AUTORISATION DE COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D'ŒUVRES PROTEGEES
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise le maire, ou son représentant, à signer les conventions figurant en annexe.

19015 (DEL15) - ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint, par Monsieur Éric VUILLEMIN, Maire, au titre de l'exercice 2019.

Note que cette présentation, intervenue dans le délai fixé à l'article L.2312-1 - 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a été suivie immédiatement d'un débat.

Dit qu'il sera tenu compte de ces orientations budgétaires dans l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'exercice 2019.

19016 (DEL16) - VŒU DE SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101EME CONGRES DE L'AMF

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Apporte son soutien à la résolution du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalités.

**19017 (DEL17) - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SOUS LES NUMEROS L.18.0194, L.18.0195 ET L.18.0196
DU 18 OCTOBRE 2018, L.18.0197 ET L.18.0199 DU 22 OCTOBRE 2018, L.18.0200 DU 30
OCTOBRE 2018, L.18.0202 ET L.18.203 DU 6 NOVEMBRE 2018, L.18.2017 DU 14 NOVEMBRE
2018, L.18.0233 DU 16 NOVEMBRE 2018, L.18.0252 ET L.18.0253 DU 19 NOVEMBRE 2018,
L.18.0254, L.18.0255, L.18.0256 ET L.18.0257 DU 20 NOVEMBRE 2018, L.18.0258 DU 22
NOVEMBRE 2018, L.18.0259 DU 26 NOVEMBRE 2018, L.18.0261 DU 27 NOVEMBRE 2018,
L.18.0262, L.18.0263, L.18.0264, L.18.0265, L.18.0266, L.18.0267 ET L.18.0268 DU 3 DECEMBRE
2018, L.18.0269 ET L.18.0270 DU 5 DECEMBRE 2018 ET L.19.0004 DU 10 JANVIER 2019.**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n° L.18.0194, L.18.0195 et L.18.0196 du 18 octobre 2018, L.18.0197 et L.18.0199 du 22 octobre 2018, L.18.0200 du 30 octobre 2018, L.18.0202 et L.18.203 du 6 novembre 2018, L.18.2017 du 14 novembre 2018, L.18.0233 du 16 novembre 2018, L.18.0252 et L.18.0253 du 19 novembre 2018, L.18.0254, L.18.0255, L.18.0256 et L.18.0257 du 20 novembre 2018, L.18.0258 du 22 novembre 2018, L.18.0259 du 26 novembre 2018, L.18.0261 du 27 novembre 2018, L.18.0262, L.18.0263, L.18.0264, L.18.0265, L.18.0266, L.18.0267 et L.18.0268 du 3 décembre 2018, L.18.0269 et L.18.0270 du 5 décembre 2018 et L.19.0004 du 10 janvier 2019 dans le cadre de cette délégation de missions telles qu'elles sont détaillées ci-après :

N° L.18.0194 DU 18 OCTOBRE 2018

REPRISE D'UN VEHICULE D'OCCASION PAR LA SOCIETE ROCHA SUITE A L'ACHAT D'UN VEHICULE DE MEME TYPE A CETTE MEME SOCIETE.

N° L.18.0195 DU 18 OCTOBRE 2018

MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA DECISION N°L.11.143. DENOMINATION DE L'ACTIVITE BABY-GYM EN BEBES-SPORTS.

N° L.18.0196 DU 18 OCTOBRE 2018

PROCEDURE DE GESTION DES CLES DU STADE BARDIN-GOUSSEREY. ATTRIBUTION TEMPORAIRE DES CLES.

N° L.18.0197 DU 22 OCTOBRE 2018

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN COMMUNALES AU PROFIT DE LA SCEA FERME DES HAUTS BUISSONS. NOUVELLE RESILIATION PARTIELLE DE LA CONVENTION EN DATE DES 13 ET 14 SEPTEMBRE 2007.

N° L.18.0199 DU 22 OCTOBRE 2018

CONTRAT DE CESSION POUR LE CONCERT DONNEE PAR ANDRE MANOUKIAN ET MALIA.

N° L.18.0200 DU 30 OCTOBRE 2018

MODIFICATION DE LA DECISION N° L.12.142 DU 10 JUILLET 2012 PORTANT CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR LE PAIEMENT DES DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU CINEMA MUNICIPAL DE ROMILLY-SUR-SEINE.

N° L.18.0202 DU 6 NOVEMBRE 2018

LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING DANS LE SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SITUE 9 RUE DE L'UNION A ROMILLY-SUR-SEINE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION AVEC MONSIEUR MARTIAL WEISLINGER (PLACE N°26).

N° L.18.0203 DU 6 NOVEMBRE 2018

LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING DANS LE SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE SITUE 9 RUE DE L'UNION A ROMILLY-SUR-SEINE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION AVEC MONSIEUR JOACHIM PIERRE (PLACE N°24).

N° L.18.0217 DU 14 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME FLORENCE GROLIER, 38 RUE COLONEL FABIEN, 10100 ROMILLY-SUR-SEINE.

N° L.18.0233 DU 16 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME PAULINE TELLIER, 52 RUE HENRI MILLET, 10100 ROMILLY-SUR-SEINE.

N° L.18.0252 DU 19 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR NORBERT DUPUY, 3 RUE DES COQUELICOTS, 10510 CHATRES.

N° L.18.0253 DU 19 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR GAETAN PORIGNAUX, 7 RUE PASTEUR, 51260 SAINT JUST SAUVAGE.

N° L.18.0254 DU 20 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR DIDIER MIGNOT, 4 RUE JACQUOT, 10600 MERGUEY.

N° L.18.0255 DU 20 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR NICOLAS PEUCH, 22 RUE DES BERGERS, 10510 ORIGNY LE SEC.

N° L.18.0256 DU 20 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR ABDELATIF LAHLOU, 1 RUE DES BLEUETS, 10100 ROMILLY-SUR-SEINE.

N° L.18.0257 DU 20 NOVEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME MARJORIE OLIVIER, 22 RUE BEL AIR, 10510 CHATRES.

N° L.18.0258 DU 22 NOVEMBRE 2018

ADHESION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS PROFESSION SPORT ET LOISIRS AUBE (GE PSL 10).

N° L.18.0259 DU 26 NOVEMBRE 2018

PORTANT CREATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS RESULTANT DE LA VENTE DES PASSEPORTS JEUNES ET DES PASSEPORTS JUNIORS. ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°09.016 DU 27 JANVIER 2009.

N° L.18.0261 DU 27 NOVEMBRE 2018

REVALORISATION DU TARIF POUR LA FETE ET LE PRINTEMPS DU CINEMA.

N° L.18.0262 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR THIERRY JOUGLAS.

N° L.18.0263 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME ANGELIQUE ROCHER.

N° L.18.0264 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME SANDRA FEVRE.

N° L.18.0265 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR VINCENT VAUGIRARD.

N° L.18.0266 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MONSIEUR ERIC DROUOT.

N° L.18.0267 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME LAURE ESPINASSE.

N° L.18.0268 DU 03 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE A MADAME KARINE BOULARD.

N° L.18.0269 DU 05 DECEMBRE 2018

VENTE D'UN ANCIEN TELEPHONE MOBILE.

N° L.18.0270 DU 05 DECEMBRE 2018

CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU PROGICIEL ATAL. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE BERGER-LEVRAULT A 31670 LABEGE.

N° L.19.0004 DU 10 JANVIER 2019

CONTRAT DE SERVICES POUR LES EMETEURS-RECEPTEURS. SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE DESMAREZ S.A A 60477 COMPIEGNE.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits

Le maire,